

InfoCOUPE

JANVIER 2024

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 350b ainsi qu'une coupe sanitaire sur la parcelle 352 situées sur la commune de Marly-le-Roi.

Une coupe en futaie irrégulière programmée

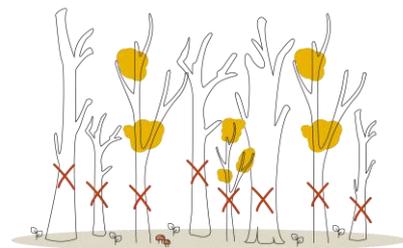


Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Ainsi qu'une coupe sanitaire

Informations coupe

Parcelles	350b et 352
Surface	3,3 + 2 = 5,3 hectares
Volume de bois prélevés	94 + 270 : m3
Type de peuplements	Futaies de châtaigniers dépérissant et futaie de chênes et de frênes
Date de début des travaux	Janvier 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Détails travaux

>> La **coupe sanitaire** va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous. La coupe permettra également de renouveler les peuplements pour perpétuer la forêt pour les futures générations.

>> La **coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environ.

Qui va couper le bois ?

La coupe en futaie irrégulière sera réalisée **par un exploitant mandaté par l'ONF** et la coupe sanitaire par un exploitant externe. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Sur la partie passant en coupe sanitaire, elle va bénéficier **d'une plantation l'hiver suivant (2024/2025)** d'essences variées, adaptées au sol et au climat : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » afin de **garantir la diversité des peuplements et leur résilience**.

Les arbres prélevés sur la coupe en futaie irrégulière ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; **sur ces zones** la lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement**.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF**.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- et en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Plan de la coupe

-  Coupe sanitaire
-  Coupe en futaie irrégulière

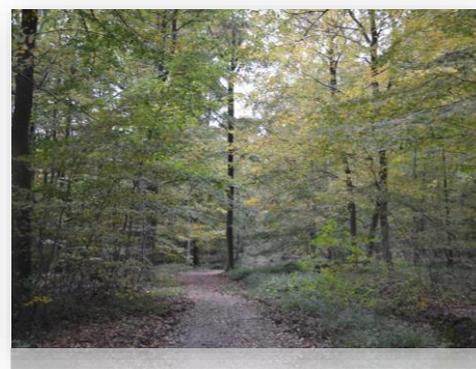


La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ag.versailles@onf.fr